

RAPPORTEUR : Monsieur Jacques DUMAS

OBJET : Subvention d'équipement au Comité des Œuvres Sociales

Mesdames, Messieurs,

La commune de Châtellerault apporte son soutien au COS (Comité des Œuvres Sociales) en versant annuellement une subvention pour l'organisation d'activités sociales, culturelles et sportives, au bénéfice de ses membres et de leurs ayants droit.

Le COS souhaite développer de nouveaux services en direction de ses bénéficiaires et notamment la mise à disposition de matériels (tables et chaises) pour l'organisation d'événements familiaux.

La commune pourrait participer à cet investissement par l'attribution d'une subvention d'équipement de 2.500 €.

* * * * *

VU la loi du 1er juillet 1901, relative au contrat d'associations,

VU l'article L 1611 – 4 du code général des collectivités territoriales relatif au contrôle sur les associations subventionnées,

CONSIDERANT la demande du Comité des Œuvres Sociales,

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide :

- d'attribuer une subvention d'équipement de 2.500 € au Comité des Œuvres Sociales,
- d'autoriser le Maire, ou son représentant, à signer toutes pièces relatives à ce dossier,

La dépense sera imputée sur le compte budgétaire 025 / 204421 / 5700

UNANIMITE

Certifiée exécutoire
Par le maire de CHATELLERAULT
Transmis à la sous préfecture, le 17/12/2013 n° 80
Publié au siège de la mairie, le 16/12/2013

Pour ampliation,
Pour le président et par délégation,
La responsable du service juridique
Nadège GROLLIER